

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Date de convocation et d'affichage : 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt deux et le six avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : SALATA Philippe – ROBIN Christelle

Absents : VANDECASTEELE Corinne

Procuration : SALATA Philippe à AUROUX François – ROBIN Christelle à ANGE Josianne

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022**

Lecture est faite par le Maire.

Pour information les colis pour l'Ukraine sont arrivés en Ukraine. Il reste des vêtements qui seront proposés au Diaconat Protestant et/ou à la Croix Rouge.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Il a été envoyé lors de la convocation. Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

Après sa présentation, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSEON.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2021 du budget Locaux Professionnels – M4 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	83 797.90 €
	Réalisé	81 778.32 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	83 797.90 €
	Réalisé	27 670.62 €
	Restes à réaliser	0 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	144 354.90 €
	Réalisé	79 916.50 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	144 354.90 €
	Réalisé	29 326.64 €
	Restes à réaliser	0 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 54 107.70 €
FONCTIONNEMENT	- 50 589.86 €
RESULTAT GLOBAL	- 104 697.56 €

Après sa présentation, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISSEON.

Voté à l'unanimité

• AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif des exercices 2020 et 2021, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	11 482.86 €
- Un déficit reporté de :	39 107.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	50 589.86 €
- Un déficit d'investissement de :	54 107.70 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	54 107.70 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 en déficit :	50 589.86 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	50 589.86 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	54 107.70 €

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNEL M4**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, après l'affectation du résultat voté ci-dessus, le budget 2022 peut être à son tour présenté. Le projet de budget a été envoyé avec la convocation.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif Locaux Professionnels – M4 pour l'année 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	103 407.70 €	RECETTES	103 407.70 €
001	54 107.70 €		
16	35 800.00 €		
21	5 000.00 €		
Ordre	8 500.00 €	Ordre	103 407.70 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	169 797.56 €	RECETTES	169 797.56 €
011	3 800.00 €	75	13 280.00 €
65	600.00 €	77	148 17.56 €
66	10 000.00 €		
68	400.00 €		
022	1 000.00 €		
002	50 589.86 €		
Ordre	103 407.70 €	Ordre	8 500.00 €

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Il a été envoyé lors de la convocation. Présentation du résultat de l'exercice par section d'investissement et de fonctionnement.

Après sa présentation, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISON.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, le conseil municipal examine le Compte Administratif 2021 du budget principal – M14 et arrête ainsi les comptes cela correspond au résultat d'exercice.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	1 049 143.00 €
	Réalisé	522 256.97 €
	Restes à réaliser	156 914.38 €
RECETTES	Prévu	1 049 143.00 €
	Réalisé	411 254.87 €
	Restes à réaliser	55 000.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	1 485 403.44 €
	Réalisé	1 003 638.97 €
	Restes à réaliser	1 809.00 €
RECETTES	Prévu	1 485 403.44 €
	Réalisé	1 554 486.44 €
	Restes à réaliser	5 000.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 111 000.10 €
FONCTIONNEMENT	550 847.47 €
RESULTAT GLOBAL	439 845.37 €

Après sa présentation, le Maire sort de la salle afin de procéder au vote sous la présidence de Jean-Luc COMBRISON.

Voté à l'unanimité

• AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL M14

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif des exercices 2020 et 2021, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	313 512.39 €
- Un excédent reporté de :	237 335.08 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	550 847.47 €
- Un déficit d'investissement de :	111 002.10 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	101 914.38 €
Soit un besoin de financement de :	212 916.48 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 en excédent :	550 847.47 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	212 916.48 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	337 930.99 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	111 002.10 €

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022**

Avant le vote du budget primitif pour le budget communal 2022 et après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 il convient de déterminer le taux des impôts locaux pour l'année 2022.

Présentation effectuée par Fabrice LARUE notamment de l'évolution des taux suite à la suppression de la taxe d'habitation. La taxe GEMAPI a été augmentée par Valence Romans Agglo en 2021.

Il est important de comprendre la raison de l'importance du taux à Clérieux qui est le 4^{ème} de l'agglomération. Le taux pondéré sur notre strate est de 28.92.

En revanche, malgré un taux 7% plus élevé le prix de revient d'une maison de niveau 5 de 100m² est à 3,8 € de loin le plus bas de toute la strate.

Les bases locatives réalisées en 1970 sont anormalement basses avec une population 1970 et une cité ouvrière et agricole dans le but de protéger les habitants.

L'Etat fait varier les bases d'imposition annuellement, en 2022 il s'agit de 3% supplémentaires pour toutes les communes. Donc sans augmenter le taux de la commune il y a des recettes supplémentaires d'environ 20 000 €.

En cas de variation des taux par la commune, présentation d'un tableau Excel permettant de simuler le produit en fonction de l'augmentation proposée.

Par exemple, une augmentation de 0.5 points représente environ 8 500 € supplémentaires.

Sur une maison de 100 m² de niveau 5 :

Taxe foncières 2021 (avec la TEOM) : 845 €.

Taxe foncière 2022 avec variation des bases par l'Etat sans augmentation du taux communal : 879€.

Taxe foncière 2022 avec variation des bases par l'Etat et augmentation du taux communal de 0.5 points : 887€ soit 8€ supplémentaire pour l'année.

Mise au vote pour une augmentation du taux :

Voté à la majorité (10 voix pour, 7 oppositions : AUROUX François – SALATA Philippe – JUVENON Marie-Hélène – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – MANGIONE Sylvie – BABILLON Agnès, 1 abstention : VEY-FARCE Cathy)

Mise au vote pour une augmentation de 0.5 points :

Voté à la majorité (11 voix pour, 5 oppositions : AUROUX François – SALATA Philippe – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – BABILLON Agnès, 2 abstentions : ANGE Josianne – ROBIN Christelle)

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Pour rappel, après l'affectation du résultat voté ci-dessus, le budget 2022 peut être à son tour présenté. Les propositions ont été envoyées lors de la convocation.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif – M14 pour l'année 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 074 998.56 €	RECETTES	1 074 998.56 €
001	111 002.10 €	10	367 916.48 €
020	10 000.00 €	13	101 290.00 €
16	160 600.00 €	16	250 800.00 €
20	5 000.00 €		
204	7 208.00 €		
21	224 579.00 €		
23	38 000.00 €		
HUILLIER	2 000.00 €		
VOIRIE	171 300.00 €		
TRAVERSEE	69 245.00 €		
ACCESSIBILITE	119 846.38 €		
Ordre	156 218.08 €	Ordre	354 992.08 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 624 391.35 €	RECETTES	1 624 391.35 €
011	402 294.20 €	70	101 100.00 €
012	488 700.00 €	73	893 450.00 €
014	300.00 €	74	210 100.00 €
65	417 223.15 €	75	39 300.00 €
66	36 000.00 €	76	10.36 €
67	1 000.00 €	77	2 500.00 €
68	100.00 €	013	10 000.00 €
022	50 000.00 €	002	337 930.99 €
Ordre	228 774.00 €	Ordre	30 000.00 €

Voté à la majorité (15 voix pour, 3 abstentions : BABILLON Agnès – AUROUX François – SALATA Philippe)

- **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Présentation par Jean-Luc COMBRISSE. Une consultation a été lancée le 2 février 2022 pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux avec une date limite de remise des offres fixée au 7 mars 2022 à 12H00.

Il est proposé de retenir la proposition suivante :

LOTS	ENTREPRISES	TRANCHE FERME en € HT
Lot 1 : Gros œuvre	COBAT	61 111.50
Lot 2 : Menuiserie bois intérieure et extérieure	FROMENT	11 445.80
Lot 3 : Plâtrerie, peintures, carrelage	THOMASSET	6 635.12
Lot 4 : Electricité courants forts et faibles	MARGIRIER	12 823.07
Lot 5 : Plomberie sanitaire	HAUTERIVE CHAUFFAGE	3 029.00
Lot 6 : Serrurerie	1G2B	2 763.00
TOTAL		97 807.49

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
17/02/22	E464	SCI AMALINE	9, chemin des Ecoliers	70		X
18/02/22	E1735, 1831, 1476, 1830, 1828, 1739, 1564, 1566, 1562 et 1555	M. SCHROL et Mme ROBERT	80, allée des Muriers – Les Greniers	2 844		X
04/03/22	E1832	M. et Mme SCHROL	80, allée des Muriers – Les Greniers	69		X
16/03/22	C541, 474 et 547	Consorts CHABERT	60, passage des Muletiers	2 490		X
16/03/22	C310	M. EVESQUE Guilhem	332, rue Pratic – Cité Clerval	4 255		X
17/03/22	C473	M. CHABERT Joseph	Peanez	842		X
25/03/22	E1179	M. GASSMANN François et Mme MOLLIERE Laurence	1, passage des Remparts	147		X

- *Attribution du logement rue du Tram à Madame Céline BERTHALIN*

Un bail a été conclu pour la location de l'appartement situé rue du Tram au-dessus de l'école à Madame Céline BERTHALIN à partir du 1^{er} avril 2022.

- **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.